



Commune de Thervay

Thervay



Réunion du conseil municipal du 25 janvier 2019

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 21 janvier 2019

Présents : 8

Secrétaire de séance : Stéphane ECARNOT

Absent(s) excusé(s) : 1

Absent(s) non excusé(s) : 0

Le compte rendu de la réunion de conseil du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mr Franck Philippon a donné procuration à Mr Alain Champonnois.

1. Décision modificative intégration des travaux SIDEC :

Mouvement budgétaire de 17 656.83 € :

*compte 21534/041 : + 17 656.83

* compte 16878/041 : + 9 328.50

* compte 238/041 : + 8 328.33

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative

2. CCJN transfère de la compétence eau :

1er janvier 2020 la CCJN va prendre la compétence eau sauf délibération contraire du conseil municipal.

Après un bref sondage, la plupart des communes du syndicat des eaux actuel sont favorables au maintien de ce service.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la CCJN.

3. Collège de PESMES, demande de subvention voyage en Italie et en ANGLETERRE :

Historiquement, la commune de Thervay octroie une subvention pour les voyages scolaires au prorata des enfants concernés (30 € par enfants). Cette année, nous avons été informés par le collège Jacques Prévost que ce mode de financement a évolué impliquant l'octroi de la subvention directement aux familles qui en font la demande par courrier à la commune. Cette nouvelle disposition implique une charge administrative nouvelle pour la commune, mais le conseil municipal n'a pas souhaité supprimer cette subvention pour ne pas pénaliser les familles.

Ainsi, nous invitons les familles concernées par un voyage scolaire à écrire avant fin du mois de février à la commune pour demander l'octroi d'une subvention. Cette demande devra être accompagnée d'un RIB. Toute demande reçue après le 28 février 2019 sera rejetée.

4. SIDEC troisième tranche ELUM :

Une troisième et dernière tranche de travaux pour la mise aux normes de l'éclairage public pour un montant général de 8 554 € reste à réaliser. Ces travaux sont subventionnés à 50% par le SIDEC, le reste à charge pour la commune est de 4 277 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser cette nouvelle tranche de travaux.

5. Vente parcelle GABRY :

La commune de Thervay a reçu un courrier du notaire Maître Roquel concernant la vente d'une parcelle de bois sur la commune de Saligney contigu à une parcelle de la commune de Thervay. La commune de Thervay dispose d'un droit de préférence, Maître Roquel souhaite connaître la position de la commune (acheteur ou non) vis-à-vis de ce bois.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence concernant la vente de ce terrain

6. Questions diverses :

Demande d'autorisation de l'écho de la Serre pour réaliser un concert dans l'église de Thervay le 6 ou le 14 avril. La commune est d'accord sur le principe mais l'autorisation sera à demander à la paroisse.

7. Informations diverses :

- Les travaux rue des Aigeottes seront lancés première quinzaine de mars 2019.
- Le 16 et 17 avril, un cirque passera sur la commune de Thervay.
- La commune de Thervay a mis fin au contrat de Morgan Deschamps à partir du 31 décembre 2018. Un avis de vacances de poste sera lancé prochainement.

La prochaine réunion est fixée le 8 mars 2019

Fin de la séance : 22H30

